



**POLITIQUE ET PROCÉDURE
D'ATTRIBUTION DES FONDS**

(PO03-0210)

Adoptée par le conseil d'administration le 23 février 2010
Révisée le 25 janvier 2017

Objet de la politique

La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue se dote d'orientations et de balises en matière d'attribution des fonds. Cette politique porte sur les principes d'attribution, les conditions d'admissibilité, les catégories de projets, le comité d'analyse et le contenu du dossier de présentation.

1. Principes d'attribution

Le travail d'attribution des fonds s'effectue conformément à la mission que s'est donnée la Fondation (*soutenir des projets novateurs qui contribuent à une plus grande réussite des étudiants*). Il s'effectue dans le respect des Statuts et Règlements et de la législation applicable aux organismes sans but lucratif.

Les fonds attribués ne se substituent pas aux budgets de fonctionnement et d'immobilisation du Cégep.

- La Fondation donne priorité aux bourses pour les étudiants parce que leur réussite est un objectif majeur pour la Fondation.
- La Fondation attribue les autres montants disponibles pour des équipements ou des projets qui ne sont pas normalement financés par d'autres sources.
- La Fondation n'accepte pas de défrayer des déboursés récurrents, qu'ils soient de nature salariale ou autre.
- Finalement, la Fondation vise à ce qu'une certaine visibilité lui soit aussi accordée afin de favoriser son développement.

Toute demande doit faire l'objet d'une présentation de dossier. Les fonds sont attribués selon les recommandations d'un comité d'analyse qui évalue l'ensemble des dossiers reçus et par résolution du conseil d'administration. L'attribution des fonds ne doit en aucun cas compromettre la pérennité de la Fondation.

2. Les sources de financement et montants redistribués

Les montants d'argent investis proviennent du Fonds général annuel de la Fondation et du Fonds de dotation. Les montants éligibles annuellement sont déterminés en conformité avec les normes de l'Agence canadienne du revenu.

La Fondation redistribue sur une base annuelle les intérêts de placement avec un minimum de 50 000 \$ sous réserve de l'encaisse disponible et de la qualité des projets soumis.

3. Les conditions d'admissibilité

Les conditions d'admissibilité à la présentation d'une demande de fonds sont les suivantes :

- Être étudiant à temps complet à un programme d'enseignement ou être un employé du Cégep
- Soumettre un dossier (écrit) de présentation
- Proposer un projet qui a une incidence positive sur la réussite des étudiants et qui apporte une contribution à la formation générale des étudiants
- Proposer un projet qui a des retombées sur la communauté collégiale pour un ou plusieurs groupes d'étudiants
- Proposer un projet qui constitue un ajout aux activités régulières du Cégep
- S'assurer que la Fondation n'est pas la seule source de financement du projet, sauf dans le cas des bourses.

4. Les catégories de dossiers admissibles

Toute demande à la Fondation doit être accompagnée d'un dossier qui devra se classer dans l'une des quatre catégories suivantes :

Bourses d'études

Reconnaissance académique (par département, territoire...)
Engagement communautaire
Recrutement, accueil ou intégration
Stages académiques (internationaux)

Équipements

Le dossier doit démontrer que les équipements serviront exclusivement à des fins pédagogiques ou de recherche.

La Fondation financera un maximum de 50% du coût d'acquisition des équipements sous réserve d'une recommandation de la Direction des études et/ou de la Direction des ressources matérielles du Cégep.

La Fondation peut accepter de s'impliquer financièrement comme partenaire dans un projet majeur de renouvellement d'équipements à la demande de la Direction générale du Cégep.

Projets novateurs

Le dossier soumis par un étudiant ou un membre du personnel de l'organisation doit démontrer un apport, une innovation dans la formation dispensée.

Un montant entre 500\$ et 1000\$ sera octroyé par La Fondation pour aider à la réalisation de ce projet. Les organisateurs doivent démontrer leur implication dans la recherche d'autres sources de financement.

La Fondation pourrait décider de s'impliquer dans des projets de développement institutionnel d'envergure soumis par la Direction générale du Cégep.

Mobilité nationale et internationale

Dans un contexte d'ouverture sur le monde et les communautés, La Fondation décide de s'impliquer financièrement pour aider à la réalisation des voyages éducatifs organisés par le Cégep. La Fondation donnera entre 500\$ et 1000\$ à tous les voyages crédités, organisé dans le cadre d'un cours ou d'un programme du Cégep.

Dons dédiés

Il s'agit de dons faits à des fins spécifiques par une entreprise, un particulier, une succession ou une fiducie.

5. Comité d'analyse et réciprocité

Le conseil d'administration de la Fondation est responsable de l'attribution des fonds.

Il constitue un comité d'analyse de cinq personnes qui lui soumettra ses recommandations. Le comité d'analyse est présidé par le trésorier de la Fondation. Il comprend aussi un des membres étudiant du conseil d'administration, un représentant du personnel nommé par le conseil d'administration et deux autres membres du conseil d'administration. La direction générale y siège d'office, sans droit de vote.

Le comité établit des critères de pondération pour analyser chaque demande soumise.

La direction générale dispose d'une latitude de 3000\$ pour l'attribution des fonds dans les projets qui répondent aux critères de la présente politique. Les recommandations de la direction générale seront ratifiées par le conseil d'administration.

Le pouvoir de recommandation du comité d'analyse et de réciprocité est limité aux projets impliquant une subvention de moins de 30 000\$ en provenance de la Fondation. Toute contribution financière de plus de 30 000\$ est autorisée directement par le conseil d'administration.

La Fondation s'engage à soutenir les projets retenus par le conseil d'administration à la suite de la recommandation du comité d'analyse.

Elle s'engage à verser les sommes s'y rattachant dans le respect des règles comptables et administratives.

Par ailleurs, les responsables de projets doivent remettre à la Fondation un rapport d'évaluation accompagné de documents pertinents au plus tard deux mois après la réalisation du projet. Ils demeurent disponibles pour une présentation de ce rapport au conseil d'administration ou à toute autre instance.

6. Le dossier de présentation des projets

Les éléments que doit contenir les dossiers de présentation des projets sont énumérés à l'annexe 1.

7. Dates de tombée

Le comité d'analyse reçoit les projets et demandes de bourses au plus tard les **30 avril** et **31 octobre** de chaque année et soumet ses recommandations au conseil d'administration dans les 15 jours suivants ces dates de tombée. Le conseil statue sur les recommandations dans les semaines suivantes.

8. Entrée en vigueur

La Politique d'attribution des fonds entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

ANNEXE 1

Le dossier de présentation des projets

Toute demande d'aide financière comprend un dossier complété et acheminé par la poste à la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ou par courriel : fondation@cegepat.qc.ca .

Le dossier de présentation doit contenir dans tous les cas les informations concernant les promoteurs, les départements concernés, les étudiants impliqués ou les informations relatives à la personne ou aux personnes qui recommandent la désignation de boursiers.

Le dossier de présentation doit également :

[Pour les bourses]

- préciser pourquoi une bourse devrait être attribuée à un étudiant dont la candidature est soumise dans l'une ou l'autre des catégories admissibles
- démontrer que les projets de stages soumis sont crédités et/ou qu'ils apportent un enrichissement collectif important

[Pour les projets novateurs]

- situer le projet (nom, dates de réalisation, échéancier, coordonnées de la personne responsable - nom, adresse, occupation, département ou programme d'études)
- établir la liste des participants à la réalisation du projet
- décrire le type de projet (domaine d'activités, objectifs)
- décrire en quoi le projet présente un caractère novateur et original
- décrire les incidences du projet sur la réussite académique ou la formation globale des étudiants

- préciser les impacts du projet sur la communauté collégiale et combien de personnes bénéficieront de ses retombées (groupes d'étudiants, départements...)
- expliquer à quoi précisément servira l'argent versé par la Fondation
- établir de quelle façon le projet prévoit une visibilité pour la Fondation
- présenter un budget (revenus, dépenses, sources de financement – incluant une éventuelle contribution du Cégep – et le montant demandé à la Fondation).

[Pour les équipements]

- décrire comment l'acquisition d'un nouvel équipement améliore la formation dispensée au Cégep
- décrire les sources de financement prévues.

[Pour les voyages nationaux et internationaux]

- décrire la nature du voyage, le lieu, le nombre de participants et la date prévue du départ



APPEL DE PROJETS

Demande de subvention pour un projet ou un stage

Pour soumettre votre projet, veuillez acheminer ou déposer le formulaire complété avant le _____ à 16 heures auprès de *M. Claude Arcand*, local 3226, ou par courriel Fondation@cegepat.qc.ca

NOM, PRÉNOM DU DEMANDEUR :

Étudiant No. d'admission Campus : Choisir dans la liste

Programme : Choisir dans la liste

Employé Catégorie : Choisir dans la liste No.d'employé :

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (cochez la ou les cases qui vous concernent ou qui concernent le projet soumis)

Être étudiant à temps complet à un programme d'enseignement ou employé du Cégep

Un dossier de présentation accompagne cette demande

Le projet proposé a une incidence positive sur la réussite des étudiants et apporte une contribution à la formation générale des étudiants

Le projet a des retombées sur la communauté collégiale pour un ou plusieurs groupes d'étudiants

- Le projet constitue un ajout aux activités régulières du Cégep
- La Fondation n'est pas la seule source de financement du projet, sauf dans le cas des bourses.

1. CATÉGORIE « *BOURSES* »

Je désire soumettre la candidature de :
Nom, prénom et no. d'admission de l'étudiant :

- Reconnaissance académique (par département, territoire...)
- Engagement communautaire
- Recrutement, accueil ou intégration

- ♦ **Préciser pourquoi une bourse devrait être attribuée à cet étudiant dans cette catégorie.**

- Stage académique

- ♦ **Démontrer que le stage est crédité et/ou que le projet soumis apporte un enrichissement collectif important.**

2. CATÉGORIE « *PROJETS NOVATEURS* »

Coordonnées de la personne responsable :

Nom, prénom

Adresse complète :

Liste des participants à la réalisation du projet :

Nom du projet :

Date de réalisation :

Description du projet (domaine d'activités, objectifs) :

Description du caractère novateur et original du projet :

Description des incidences du projet sur la réussite académique ou la formation globale des étudiants :

Description des impacts du projet sur la communauté collégiale et combien de personnes bénéficieront des retombées (groupes d'étudiants, départements...) :

Description de l'utilisation précise des sommes qui vous seront versées par la Fondation :

Description des moyens utilisés par le projet pour donner de la visibilité à la Fondation :

Présentation du budget (revenus, dépenses, sources de financement incluant une éventuelle contribution du Cégep et le montant demandé à la fondation) :

3. CATÉGORIE « ÉQUIPEMENTS »

Description de l'amélioration apportée à la formation collégiale avec l'acquisition du nouvel équipement :

Description des sources de financement prévues

4. CATÉGORIE « MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE »

Courte description du voyage (durée, destination, nombre d'étudiants, objectifs) :

Date prévue du départ :

Montant réclamé (détails) :

Veillez enregistrer ce document complété et l'envoyer par courriel à Fondation@cegepat.qc.ca ou l'imprimer et le déposer au local 3226.

Pour plus d'information, référez-vous à la Politique d'attribution des fonds.

La Fondation vous remercie de l'intérêt que vous portez à sa mission.

J'investis [ici]